

Dans le bulletin précédent (n° 49), les bénévoles évoquaient la possibilité d'une ouverture le 1<sup>er</sup> février. A l'heure où le bulletin est mis sous presse, les conditions sanitaires ne le permettent toujours pas et toute prévision ne serait que spéculation. Les bénévoles ne manqueront pas d'informer leur clientèle, dès qu'une réouverture sera possible. Merci pour votre fidélité.



### Ouverture de la pêche communale - 1<sup>er</sup> février

La municipalité informe ses habitants de la reprise de son étang par une gestion communale. La pêche sera ouverte le 1<sup>er</sup> février. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le règlement de pêche et les tarifs pour les habitants et les extérieurs. Les cartes sont en vente :

- en mairie (aux heures d'ouverture ; du lundi au vendredi, 10 h-12 h & 15h-17 h),
- au tabac presse Tiha (53 rue du 18 Novembre, aux heures d'ouverture du lundi au samedi, 6 h 45-12 h & 14 h-18 h 30, et dimanche 8 h 30-12 h),
- à l'accueil du camping.



#### Règlement de la pêche

##### Art. 1. - Etang communal.

- La pêche n'est autorisée sur l'étang communal de Blâmont, qu'aux pêcheurs munis d'une carte de pêche communale.
- La pêche est interdite à l'étang des Pâtis.
- La municipalité se réserve le droit, sans indemnités, de fermer l'accès à l'étang lors de certaines manifestations.
- Les dates de pêche, le présent règlement et toutes informations utiles, sont disponibles en mairie, ou sur les sites internet de la commune <http://www.blamont.fr> et <http://www.blamont-loisirs.fr>.

##### Art. 2. - Carte de pêche.

- Tout pêcheur doit être en possession d'une carte communale de pêche en cours de validité, et la présenter sur simple demande des autorités municipales ou de leurs délégués et contrôleurs.
- La carte n'est valable qu'avec l'identité complétée en partie intérieure (et photographie d'identité si la carte est annuelle). Le titulaire de la carte doit être muni de tout document justifiant cette identité.
- Cette carte personnelle, non réciprocaire, valable uniquement sur le seul étang communal de Blâmont, n'est
  - ni cessible,
  - ni transférable,
  - ni remboursable.

##### Art. 3. - Tarifs.

Voir le cadre spécifique

La carte annuelle est à prix forfaitaire pour l'année calendaire complète (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

##### Art. 4. - Techniques de pêche.

- Pour les cartes annuelles de plus de 12 ans, et pour la carte journalière, 3 cannes sont autorisées.
- 1 seule canne tenue en main est autorisée pour les moins de 12 ans.
- La pêche en barque est interdite.
- La pêche à l'aide d'un bateau télécommandé (amorçeur) est autorisée.

##### Art. 5. - Prises.

- Prises autorisées par jour : 3 carnassiers.
- Taille minimale de capture : brochet 60 cm - sandre 50 cm. Toutes captures inférieures doivent être impérativement remises à l'eau.
- Graciation des carpes (« no kill »).

##### Art. 6. - Horaires.

- La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.
- Pêche de nuit interdite (sauf dérogations exceptionnelles).

##### Art. 7. - Respect de la zone.

- La baignade est interdite.
- Les feux au sol sont interdits.
- Il est interdit de couper arbres et arbrisseaux.
- Les pêcheurs doivent ramener leurs débris.
- Les pêcheurs doivent respecter toutes les réglementations de la zone : camping interdit, chiens tenus en laisse (et nage interdite dans l'étang), etc.

##### Art. 8. - Sanctions.

En cas d'infractions constatées ou de non respect des contrôleurs et des lieux, le droit de pêche sera retiré par le contrôleur sur place et une sanction sera prise avec timbre amende, possibilité de poursuites judiciaires et d'exclusion définitive sans remboursement du droit de pêche.



# LE TAMBOUR DE VILLE - BLÂMONT

Mairie de Blâmont  
Place de l'Hôtel de Ville  
54450 Blâmont  
03 83 76 28 28  
mairie@blamont.fr  
<http://blamont.fr>  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
10-12 h & 15-17 h



### Travaux programmés



Lors du conseil municipal du 14 décembre 2020, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité, les demandes de subventions au titre de l'aide de l'état pour 2021, concernant les travaux suivants :

Projet	Montant T.T.C	Demande d'aide (40 % du hors-taxé)	Autofinancement communal
Prolongement des aménagements rue du 18 Novembre	304 253.69 €	101 417,89 €	152 126,85 €
Toitures de la Trésorerie et du 2 rue de Gogney	119 474.60 €	39 824,86 €	59 737,31 €
Aménagement sécuritaire du square Antoine et Simone Veil	66 967.46 €	22 322,49 €	33 483,73 €

#### OBJECTIFS des travaux :

- bas de la RUE du 18 NOVEMBRE :
  - mettre en sécurité les usagers;
  - faciliter l'accessibilité aux commerces;
  - augmenter le nombre de places de stationnement;
  - assurer la sécurité routière en ralentissant la vitesse des véhicules.
- SQUARE Antoine et Simone VEIL :
  - poursuivre la politique de la commune en matière de cheminement doux;
  - mettre aux normes les trottoirs à 1,40 m;
  - abaisser les seuils de bordure sur les zones de passages protégés;
  - mettre en sécurité le cheminement piéton sous espace vert par un parcours stabilisé avec éclairage;
  - supprimer l'escalier existant et le remplacer par une rampe d'accès;
  - reconfigurer la délimitation d'accès aller et retour des véhicules devant le monument aux morts et l'accès à l'Intermarché peu commode.
- TOITURES de la Trésorerie et du 2 rue de Gogney :
  - assurer la sécurité et les activités des bâtiments;
  - consolider les toitures afin de préserver le patrimoine de ces bâtiments;
  - assurer le confort des usagers par l'isolation;
  - réaliser des économies d'énergie.

Des aides supplémentaires seront sollicitées auprès de divers organismes.



### 2D Compétition - Nouveaux commissaires de piste



Le 9 janvier 2021, 2D Compétition et l'Association Sportive Automobile de Nancy (ASA Nancy) se sont rassemblés, en respectant les gestes barrières, pour une formation de commissaires. Cinq candidats ont répondu présent à l'appel de David Claude et Frédéric Dumas, pour une formation consacrée à la réglementation d'une épreuve, et aux tâches à fournir aux postes en bord de route (avec un rappel sur les extincteurs et l'utilisation de radio pour communiquer avec le directeur de course). Après un petit examen de 20 questions réussi, les cinq stagiaires peuvent prendre leur licence de commissaire C pour l'année 2021 et devraient être présents sur le premier slalom de Blâmont qui aura lieu les 19 et 20 juin (si la situation sanitaire le permet).

Que les personnes qui souhaitent, elles aussi, franchir le pas, n'hésitent pas à contacter Frédéric Dumas (06.18.25.34.96) ou David Claude (06.49.70.83.18).



### Travaux de rénovation



Afin de retrouver pour le printemps un air de neuf, les bancs de la place du Général de Gaulle, de la meule et de la zone de loisirs ont pris le chemin de l'atelier municipal pour une remise en peinture. Les agents municipaux ont également effectué des travaux de rénovation dans un appartement communal.





## Travaux Carrefour et rue des Capucins

Malgré un climat défavorable, les travaux ont repris rue des Capucins pour permettre la finition des places de stationnement devant le cinéma, par la pose du bitume, juste avant que ne ferment pour plusieurs mois les centrales à enrobés. La fine couche de neige qui recouvrait le sol ce 13 janvier a donc permis cette pose dans une ambiance de vapeurs (et non de fumées), mais le plateau ralentisseur situé au niveau du pont devra donc attendre la réouverture des centrales.



## Médiathèque - Fonctionnement

« Pour ce début 2021 et jusqu'à nette amélioration de la situation sanitaire dans notre département, pour ne pas vous laisser sans lecture, votre médiathèque vous propose de prendre rendez-vous par mail sur [mediatheque@blamont.fr](mailto:mediatheque@blamont.fr), par téléphone ou SMS au 06.09.28.48.74, et de nous y indiquer vos préférences ; par retour, nous vous donnons rendez-vous le mercredi entre 15 h et 17 heures. Vous rappez les livres que vous détenez et nous vous remettons les ouvrages que nous vous avons sélectionnés. Nous vous remercions de votre compréhension. »



## Lieu d'Accueil Parents-Enfants à Blâmont

Comme annoncé dans le bulletin n° 48, le Lieu d'Accueil Parents Enfants, organisé par Familles Rurales, se déroule tous les mardis matins de 8 h30 à 11 h 30 au premier étage de la Maison des Associations. Ce lieu est ouvert à tous : parents, futurs parents, grands-parents, assistantes maternelles, assistantes familiales. Il offre des animations (Eveil musical - Atelier de motricité), des jeux, du partage...

Pour tout contact et inscriptions : 07.84.27.84.85

L'éveil musical, qui offre à l'enfant un moment de découverte des sons en chantant et en dansant un jeudi sur deux, de 15 h à 16 h.



Caritas France  
Secours Catholique

## Permanences du Secours Catholique de Blâmont

Depuis le confinement et l'arrivée de temps plus froids, jardiniers et bénévoles du Secours Catholique désertent le Jardin Solidaire. La saison des cultures fut courte, mais des dons de plants et de graines venant de particuliers et d'inventus du magasin Point-Vert de Blâmont, ont permis quelques belles récoltes. Certains légumes ont été donnés à Solidarité dans le Blamontois, mais il en reste encore sur le terrain à la disposition des jardiniers.

En raison des conditions sanitaires et du respect des consignes de sécurité, les ateliers de couture et de cuisine n'ont pas pu être reconduits, tout comme les événements exceptionnels (goûter de Noël, sortie cinéma...), mais une vingtaine de familles du secteur ont été visitées et des bons cadeaux d'une grande enseigne et des livres (donnés par la médiathèque municipale) ont été distribués. Les bénévoles maintiennent le lien entre eux et les personnes accompagnées par un suivi téléphonique.

La commission sociale mensuelle, qui accorde différentes aides et étudie les demandes de microcrédit, a toujours continué en visioconférence. Des visites à domicile sont toujours possibles dans le respect des règles sanitaires. Les permanences d'accueil du public (aide administrative, écoute, aide financière, accompagnement scolaire...) les jeudis matins de 9 h à 11 h (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois, à la maison paroissiale, rue Foch à Blâmont) sont maintenues, mais uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 07.84.25.08.48 ou 03.83.42.37.04.

Permanences d'accueil : jeudi 4 février, 18 février et 1<sup>er</sup> mars 2021.

## Marché hebdomadaire - Nouveaux commerçants

Deux nouveaux commerçants vont s'installer sur le marché hebdomadaire du mercredi, place du Général de Gaulle. Les amateurs pourront acheter des spécialités Vietnamiennes, et profiter des produits de l'Einvilleoise, boucherie/charcuterie maison et plats traiteurs.

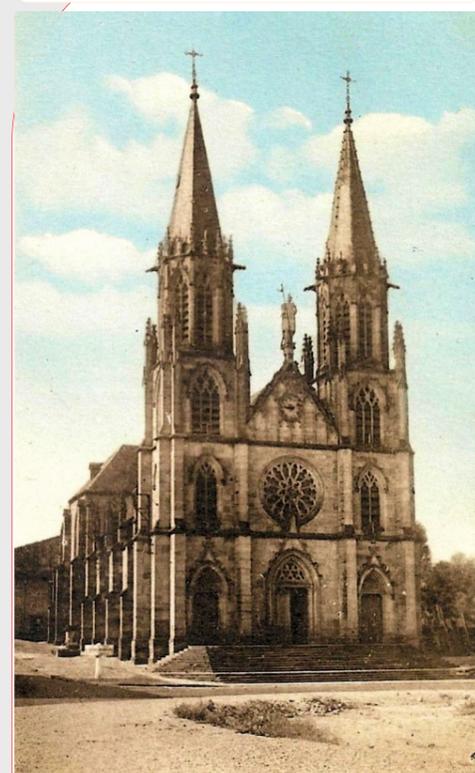


## Aïkido



C'est avec grand plaisir que l'Aïkido reviendra à Blâmont dans la salle des pompes, dès que les conditions sanitaires le permettront. Nous vous communiquerons les renseignements utiles dès que possible.

## La photo du mois



## La statue de Saint-Maurice

Il n'aura pas échappé à la vigilance des collectionneurs de cartes postales, que sur certaines une statue est présente au sommet de l'église, et absente sur d'autres là où, aujourd'hui, on aperçoit une simple croix.

**1855-1914 : statue originale.**

Le 1<sup>er</sup> juillet 1855 est inaugurée, au fronton de la nouvelle église, une imposante statue de Saint-Maurice, réalisée par le sculpteur lorrain Giorné Viard (1823-1885), sur un piédestal orné des armoiries des comtes de Blâmont. Elle mesure 3,15 mètres, pèse 5 tonnes, et est sculptée dans un seul bloc. (voir photo dans le bulletin n° 15, et dessin dans le n° 47)

**1914-1929 : emplacement vide.**

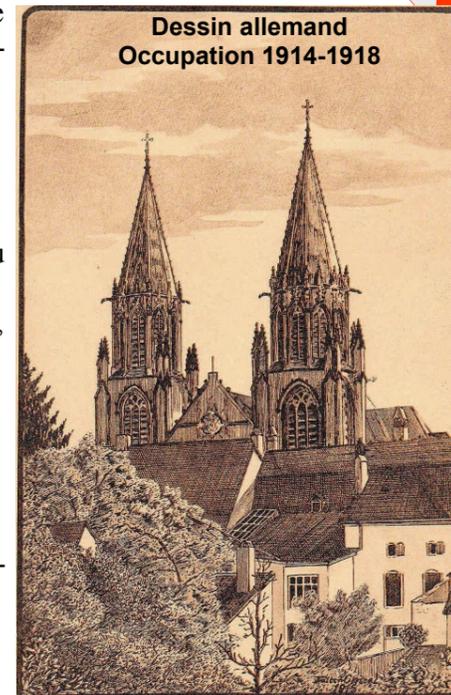
Le 14 août 1914, lors de la reprise de Blâmont par les troupes françaises, la statue, projetée par un obus français, se brise sur le parvis.

**1929-1959 : nouvelle statue de Saint-Maurice** (voir carte postale dans

le n° 3). En février 1929, la commune impute aux dommages de guerre la dépense de 13.350 francs pour une nouvelle statue de 3 m 80 sur un socle en ciment teinté (maison Andriani et Bamfaldi, décorateurs en ciment armé à Belfort), privilégiant ce prix aux 37.000 francs demandés pour une statue en pierre de savonnière, du statuaire Victor Huel de Nancy (dont le père avait d'ailleurs été élève de Viard). La nouvelle statue est donc peu coûteuse, mais le ciment armé va s'avérer un choix non durable.

**1959 à nos jours : simple croix.**

En juin 1959, la municipalité, après « qu'une pierre venant de l'ogive centrale extérieure de l'église est tombée sur le parvis de l'édifice », constate aussi que « la statue de Saint-Maurice placée à l'extrémité de cette ogive tend à se désagréger et risque, en s'effritant de provoquer un accident ». La statue est donc définitivement descendue du fronton et remplacée par une croix sommaire en pierre.



## Atelier décorations de printemps

Les bénévoles de l'atelier menuiserie reprennent leurs activités, cette fois, pour les décorations de printemps, afin de donner à notre commune des allures de renouveau. Nous les remercions pour leur investissement. Choisissez de les rejoindre le samedi matin, aux ateliers municipaux rue Traversière !



## Restaurants du cœur - Couvre-feu

Le couvre-feu impose un nouveau changement horaire de la distribution : 12 h 45 à 16 h 30.

2 février  
9 février  
16 février  
23 février



## Solidarité Blâmontoise - Vestiaire

Solidarité Blâmontoise organise des permanences « vestiaire » les mardis de 14 à 16 h, dans le local de l'Entraide, au 1 rue des Capucins.

2 février  
16 février

## A ne pas manquer

<b>Mercredi 3 février</b>	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
<b>Vendredi 5 février</b>	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
<b>Mercredi 10 février</b>	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
<b>Jeudi 11 février</b>	De 15 h à 16 h, à la maison des Associations, éveil musical organisé par le L.A.P.E.
<b>Mercredi 17 février</b>	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
<b>Vendredi 19 février</b>	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
<b>Mercredi 24 février</b>	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.



Publication : Mairie de Blâmont

Directeur de publication : Thierry Meurant  
Février 2021

Impression : Pixartprinting SRL